

L'Echo du village n°4

TERRAIN DE PETANQUE

Les élus se sont retrouvés 2 samedis matin afin de remettre en état le terrain de pétanque.



CONVENTION

La mairie vous informe qu'un accord avec Gave et Baise a été passé afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour vidanger votre fosse septique. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le secrétariat de mairie du syndicat (05.59.60.04.16).

JOURNÉE JDC :

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). A l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'état (permis de conduire, baccalauréat,..)
L'attestation des services accomplis est parfois réclamée par la caisse de retraite ou sécurité sociale au jeune français ayant effectué le service national ou militaire.



Journée Défense et Citoyenneté

Comment effectuer ce recensement ?

Il doit être effectué auprès de la Mairie du lieu de résidence mais également en ligne [sur le site du service public](#).

Pour ce second cas, la démarche est très simple, guidée, et peut être finalisée en quelques clics.

Le tout est d'avoir à disposition l'ensemble des éléments demandés, en versions dématérialisées pour les recensements en ligne. Les documents que le jeune devra produire sont les suivants :

- une copie de la pièce d'identité ([carte nationale d'identité](#) « CNI », [passeport](#))
- une copie [du livret de famille](#) à jour

Lors de la démarche, il sera demandé au jeune (ou à son représentant) de déclarer :

- les informations relatives à son état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom et prénom des parents...),
- son adresse,
- sa situation (familiale, professionnelle, scolaire, etc.).

ELECTIONS :

Des élections départementales et régionales sont prévues le 13 et 20 juin. Pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

COMMISSION DE SÉCURITÉ :

Pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité routière, avec l'aide de la CCLO, nous avons commencé à sécuriser quelques points routiers identifiés comme dangereux (mise en place signalisation et marquage au sol).

Avis consultatif : sondage pour sens unique des lotissements de la Mairie et Hourquebie

Nous avons adressé aux 23 foyers des lotissements de la mairie et Hourquebie, un questionnaire afin de recueillir votre avis sur la mise en place d'un sens unique.

A ce jour nous enregistrons peu de réponses. Nous demandons aux personnes, ne l'ayant pas encore fait, de bien vouloir nous retourner votre coupon - réponse pour le 30 avril dernier délai. Passé cette date, le conseil municipal prendra une décision (prochain conseil municipal fin mai).

COMMISSION CCAS :

Centre de loisirs

Le CCAS de Sarpourenx vous informe de la mise en place d'une aide financière pour les frais de garde de vos enfants en centre de loisirs sans hébergement (CLSH) à compter des vacances d'été 2021. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un mail à la mairie commune-sarpourenx@orange.fr avec pour objet : CCAS

Cadeaux

Tout comme le CCAS offre un panier gourmand aux personnes âgées de plus de 65 ans pour Noël, nous souhaitons permettre à chaque enfant du village né entre 2001 et 2015, de bénéficier d'une aide spécifique à chaque âge, sur demande. Une note vous sera distribuée au mois de juin afin de vous informer de ces aides et de vous permettre de vous inscrire auprès de la mairie par mail uniquement commune-sarpourenx@orange.fr avec pour objet : CCAS

MUTUELLE COMMUNALE :

La commune étudie pour une éventuelle mutuelle communale veuillez vous manifester auprès du CCAS si vous êtes intéressés en envoyant un mail uniquement commune-sarpourenx@orange.fr avec pour objet : CCAS

RAPPEL DÉCLARATION DES TRAVAUX:

REGLES D'URBANISME

Il vous faut une déclaration préalable si vous faites :

○ Une nouvelle construction qui est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un abri bois, un barbecue, un carport, un garage... Si l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres

2) Une extension (agrandissement de la construction existante).

Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda. Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Cependant, si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

3) Si vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment (création d'ouverture), changement de menuiseries, de volets de la toiture

4) La construction d'une piscine non couverte quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m. Si vous installez une piscine hors-sol. Vous n'avez pas besoin de déposer une Déclaration Préalable en mairie.

TAXE D'HABITATION :

Impôts 2021 : qu'est-ce qui change pour ma commune ?

Le principe de la réforme

La réforme de la taxe d'habitation est en cours. Désormais la taxe se décompose en deux :



La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'Etat.

Comment est compensée cette perte de ressource pour la Commune ?

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il a été décidé d'attribuer à la Commune la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département (13,47%).

Cette réforme va-t-elle générer une hausse de ma fiscalité ?

Non. Jusqu'en 2020, votre avis d'imposition comportait notamment une colonne « commune » et une colonne « département ».

La réforme a simplement pour effet de fusionner les deux colonnes.

Par exemple, si la valeur locative de mon bien est de 5 500 € et que le taux de ma commune est de 15 % :

avant réforme	après réforme
<ul style="list-style-type: none">• commune: 825 €• département: 741 €• total: 1 566 €	<ul style="list-style-type: none">• taux communal : 28,47 %• montant: 1 566 €

Quels sont les taux d'imposition votés en 2021 dans ma Commune ?

	2020	2021
Taxe habitation sur les résidences secondaires	0 %	0 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris part département)	15,94 %	29,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,68 %	33,68 %

Nota : Jusqu'en 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé. Le conseil municipal n'a donc pas de pouvoir de décision en la matière.

RISQUES CHIMIQUES : LES BONS REFLEXES :

Début de l'alerte :

SIRÈNE



Composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle d'un court silence, le son de la sirène d'alerte est modulé, montant puis descendant.

Dès que vous entendez l'alerte ou recevez le message sms ou vocal, agissez.

TÉLÉALERTE



MESSAGE SMS OU VOCAL sur inscription individuelle gratuite : www.co-lacqorthez.fr



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment clos le plus proche

- Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations avec du ruban adhésif ou du linge mouillé, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce de confinement, utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- Elles sont diffusées par : **France Bleu Béarn sur 102.5 FM.** 
- Vous pouvez aussi consulter les réseaux sociaux de la préfecture (@pref64)
- Ne contribuez pas à la diffusion de fausses informations, suivez les comptes officiels.
- Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation d'une partie des populations dans des situations très particulières.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Éteignez toute source d'ignition

- Flamme, cigarette, appareil électrique, moteur thermique...



Évitez de passer des appels téléphoniques

- Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.
- Privilégiez les SMS.

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES

- Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un tissu humide. Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau claire.

Fin de l'alerte :

SIRÈNE



TÉLÉALERTE



RADIO



sur 102.5 FM
France Bleu Béarn

La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. La fin d'alerte est également annoncée notamment par téléalerte et par France Bleu Béarn.

Dès la fin d'alerte, sortez de votre lieu de mise à l'abri



- Ouvrez les dispositifs de calfeutrage.
- Aérez longuement les locaux, ils contiennent peut-être des résidus de gaz pouvant s'avérer dangereux à terme.
- Remettez en service la ventilation et le chauffage.
- Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.

PRÉVENTION MOUSTIQUES :



J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE JE COUVRE LES FÛTS ET CITEERNES D'EAU JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES JE ME PROTÈGE

COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes¹.

Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières², être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika.

Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

1. Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

2. L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,...

Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Couvrez les réservoirs d'eau bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.



ÉVITER LES PIQÛRES

Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.

Portez des vêtements couvrants et amples.

Plus d'informations sur :

www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

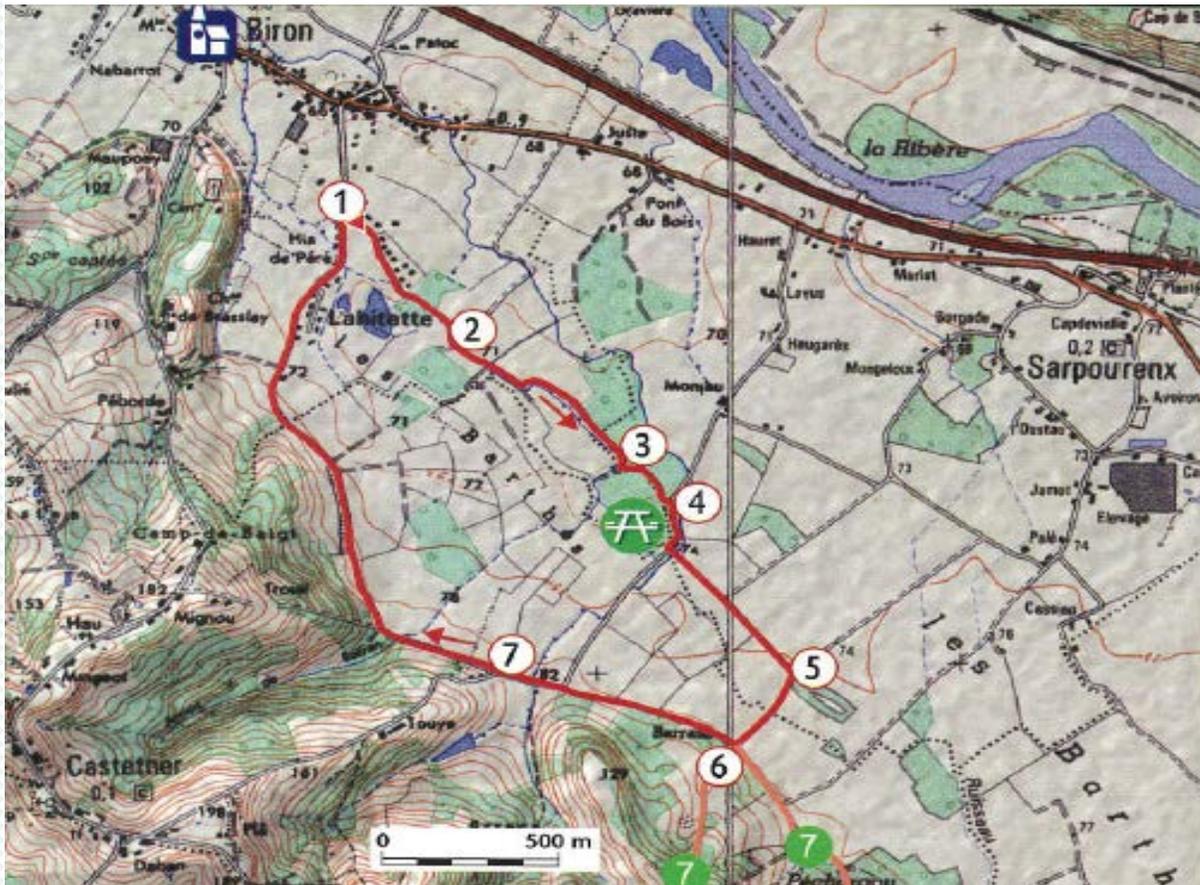
www.signalement-moustique.fr



RANDONNÉE :

Le beau temps est de retour et nos déplacements sont limités dans l'espace, nous vous proposons une petite escapade près de chez nous

BIRON/SARPOURENX



1h15



4,9 km



14 m



Parking :
chemin
Las Barthes



Balisage
jaune

① Départ à l'intersection des chemins Hia de Pere et las Barthes au quartier Lahitette à Biron. Cette commune a su conserver le caractère agréable des villages de campagne tout en se tournant vers différentes activités économiques.

② L'itinéraire traverse un lotissement puis pénètre dans l'enceinte de la gravière Barrué (attention aux camions en semaine). Sur votre droite, deux lacs d'où l'on extrait le caillou. Malgré cela, aigrettes et autres canards s'en donnent à cœur joie sur ces plans d'eau.

③ L'itinéraire bifurque à gauche vers le bois de Naulé que l'on traverse.

④ A la sortie de celui-ci (table de pique-nique), prendre à droite le chemin de Cambresi, sur la commune de Sarpourenx, dont le nom évoque la lande de serpolet. Très vite, tourner à gauche sur le chemin de Lagrabes.

⑤ Au bout de la ligne droite, tourner à droite en direction du coteau de Barrails. ⑥ Au croisement avec la boucle 7, tourner à nouveau à droite. Le chemin en terre revient vers Biron, tantôt à découvert, tantôt en sous-bois.

⑦ Poursuivre sur le bitume. Joli point de vue sur le château de Brassalay. Retour au point de départ par le chemin Hia de Pere, bordé de maisons récentes.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le site de la commune vient d'être réactualisé. N'hésitez pas à le consulter !!
Adresse du site : <https://sarpourenx.fr>